

ABONNEMENT.

Sommaire : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 85 fr. Six mois... 48. Trois mois... 25.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

GRAND ABONNEMENT :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Décembre 1878.

Chronique générale.

Dans leur dernière réunion, les gauches ont décidé que l'ancien Comité des Dix-Huit, qui s'était bien acquitté de sa mission... du 16 mai au 4 décembre 1877, siégerait pendant les vacances, comme commission de permanence.

Ce factum est conçu en termes très-agressifs. La partie principale est un réquisitoire contre les conservateurs qu'on accuse de comploter un second 16 mai. Le reste est une réfutation assez mal réussie du manifeste des droites.

La Défense prétend que M. Gambetta a peur. Ses plus fidèles amis, dit-elle, s'étonnent et s'indignent, chez les janissaires gronde un murmure de révolte. Un moment, il avait consenti à prendre le pouvoir; aujourd'hui, il recule épouvanté.

Depuis six semaines, bien des points noirs ont obscurci l'horizon : la Révolution a fait des promesses qui ont donné à réfléchir aux souverains de l'Europe; la France conservatrice se réveille, et les élections sénatoriales ne donneront pas à la gauche les vingt voix de majorité annoncées par le prophète de Romans.

Par suite de ces événements, M. Gambetta hésite et provisoirement se soumet à son tour. « Les indiscretions du National sont exactes, dit la Défense, M. Gambetta et son premier serviteur, M. de Marcère, doivent transiger avec M. Dufaure... M. Gambetta a eu dernièrement une entrevue avec le prési-

dent du conseil, et l'entente est faite pour prolonger le cabinet actuel, avec des remaniements insignifiants, jusqu'en juin 1879. »

Si le cabinet actuel accepte le programme du National, ce n'est pas M. Gambetta qui capitule, c'est M. Dufaure.

Nous revoici en mal de ministère. Les conservateurs roulent uniquement sur les modifications ministérielles, tant au point de vue des personnalités qu'à celui de la politique, qui doivent suivre les élections du 5 janvier. On ne se gêne point pour faire des avances d'hoiries, et les infortunés ministres voient, de leur vivant, les héritiers avides étendre la main sur leurs portefeuilles.

Parmi les condamnés, nous comptons MM. Borel et Poitreau, qui d'ailleurs ont l'air de prendre fort gaiement la chose; puis MM. Waddington et Teisserenc de Bort, moins résignés.

Dans les doutes, on range M. Bardoux, qui pourra peut-être sauver quelques compartiments de son portefeuille. M. Dufaure est également aussi douteux. On ne peut avoir pleine confiance en lui pour la réussite de la campagne contre la magistrature, mais on croit pouvoir espérer qu'il assisterait impassible à cette campagne si on lui donnait placé dans le nouveau cabinet. En ce cas, les dépouilles de M. Waddington lui seraient attribuées.

Nous dirons tout à l'heure pourquoi ces projets nous semblent aventurés. MM. de Marcère, Léon Say et de Freycinet — bien que pour ce dernier les difficultés avec les commissions chargées d'examiner les conventions des chemins de fer s'accroissent chaque jour — surnagent. M. Gambetta leur sert de vessie et ils ont lieu d'espérer qu'au prix de quelques plongées de conscience qui leur importent peu, ils parviendront à doubler le cap de Janvier.

Quant à la politique future, tous les journaux en ont parlé depuis quarante-huit heures, c'est l'application à peu près intégrale du programme de Romans.

Nous avons fait quelques réserves au sujet de M. Dufaure; en voici la raison : M. Dufaure, suivant quelques on dit, serait beaucoup moins engagé dans le mouvement qu'on ne le veut bien dire, et il aurait un plan particulier qui consisterait à accepter, à provoquer au besoin les interpellations à la Chambre haute et à se retirer devant un vote de blâme pour laisser à la fraction gambettiste tout le poids des élections du 5 janvier.

M. Dufaure paraît moins certain que ses collègues du résultat de ces élections et envisagerait, dit-on, l'alternative suivante : Ou les élections du 5 janvier tourneraient contre la République, c'est-à-dire condamneraient la politique de M. Gambetta, ou ces élections assureraient dans les deux Chambres une majorité qui amènerait non le triomphe de la République opportuniste, mais celui de la République radicale, c'est-à-dire la crise.

Dans l'un comme dans l'autre cas, M. Dufaure se regarderait comme l'homme providentiel seul capable de continuer la grande œuvre de M. Thiers et de réaliser le problème de la République sans républicains, et cette conviction le déciderait à disparaître momentanément pour réparaître dans quelques mois dans toute sa splendeur. Nous n'avons pas à apprécier ici ces projets ou ces rêves, nous nous contentons de les relater parce qu'ils forment le fond des conversations parlementaires.

Nous nous abstiendrions jusqu'à nouvel ordre de nommer les successeurs que l'on donne aux ministres condamnés. Il faudrait citer l'un après l'autre tous les noms de la gauche républicaine, jusques et y compris M. Marion !

M. Charles Garnier a fait, dans la Décentralisation, un rapprochement utile à méditer :

« Les autorités républicaines ont laissé arracher et fouler aux pieds, au mois de juin, les couronnes déposées aux pieds de la statue de Belzunce.

Les autorités républicaines ont interdit, au mois de mai, à Paris, le dépôt des couronnes envoyées de tous les points de la France à Jeanne d'Arc. Cela se conçoit : Jeanne d'Arc ne s'était-elle pas avisée de délivrer la France. Les républicains qui ont conduit la défaite à outrance avaient le droit de se sentir blessés du contraste.

Les autorités républicaines ont poursuivi jusqu'en Lorraine les lémeraires Français qui avaient cru pouvoir du moins porter leurs couronnes au berceau de la vierge guerrière, à quelques pas de la frontière allemande; et, dernièrement encore, elles ont arraché de la maison de Domrémy ces fleurs et ces trophées; c'étaient de provocantes excitations au patriotisme, et quand un Génois gouverne la France, ce n'est certes pas l'heure de tolérer le patriotisme et les patriotes.

Les autorités républicaines, en compensation, viennent de permettre aux républicains marseillais de déposer des couronnes de couronnes sur la tombe de Gaston Crémieux, un des chefs de l'insurrection et de la Commune de Marseille, régulièrement jugé, condamné et fusillé à la fin de novembre 1871.

Ce simple rapprochement que nous faisons ici nous dispense de longs commentaires, les faits parlent assez d'eux-mêmes.

Ce ne sont pas ici les voyous qui sont les coupables; les principaux coupables sont la préfecture, la mairie, et, en remontant plus haut, le ministre de l'intérieur, qui participe à de tels scandales.

Plusieurs députés de la gauche, qui répugnent à l'abolition de l'inamovibilité de la magistrature, proposent d'établir une loi des retraites qui permettrait de renvoyer les magistrats à partir de nouvelles limites d'âge. Il y aurait une échelle descendante selon la position des magistrats.

Il est assez plaisant de constater avec quelle servilité les républicains copient les abus de l'Empire.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA DISPARITION

DU GRAND KRAUSE

(suite.)

XXXIII.

J'avais une envie folle de regarder de nouveau la figure de Strecker pour voir si elle était bien telle qu'elle m'était apparue et telle que je la retrouvais rien qu'en fermant les yeux. Mais, d'un autre côté, je ne voulais pas, en me retournant une seconde fois, donner à mes camarades l'exemple de la dissipation.

C'est terrible d'avoir à lutter contre une envie aussi forte. Je luttais cependant avec beaucoup de courage; mais à chaque seconde il me semblait que j'allais céder.

Le père Wächter en avait fini tant bien que mal avec la seconde division, et il commença à s'occuper de la première.

Jusqu'à là j'avais pensé à tant de choses que je n'avais plus songé à la malheureuse leçon que je ne savais pas.

Quand le père Wächter dit, d'un ton abattu :

« Voyons maintenant la première division ! » j'aurais voulu être à cent pieds sous terre.

Ah ! s'il m'avait été donné de recommencer la matinée, comme je me serais appliqué à savoir mes leçons, rien que pour faire plaisir au pauvre vieux qui depuis une heure se retenait de pleurer.

J'avais comme un vague pressentiment, ou plutôt j'étais absolument sûr qu'il m'appellerait le premier.

Pourquoi cette idée m'était-elle venue ? Je n'en sais rien ; mais elle m'était venue, et elle s'imposait à mon esprit.

Je le regardais donc avec une angoisse terrible pendant qu'il feuilletait lentement son livre pour arriver à la leçon du jour.

Comme tous les écoliers, j'étais toujours en fonds d'excuses, bonnes ou mauvaises.

Je ne me souviens pas d'avoir été puni ou d'avoir reçu une observation sans avoir trouvé quelque chose à répliquer.

Le père Wächter appela mon nom et me pria doucement de réciter la leçon de grammaire.

Je me levai et je croisai mes deux bras sur ma poitrine, comme nous faisons toujours quand on nous interrogeait; ensuite je baissai la tête et je sentis que je devenais tout pâle.

— Tu ne sais pas ta leçon ? me demanda doucement le vieux maître d'école.

— Non, monsieur Wächter.

— Pourquoi, mon garçon ? Je baissai la tête encore plus bas, je me cachai la figure dans mes deux bras croisés, et je pleurai.

XXXIII.

Je crois qu'il devina en partie ce qui se passait dans mon cœur, car il reprit d'une voix si douce que mes pleurs redoublèrent; je commençai même à sangloter.

— Je suis content de voir que tu ne cherches pas aujourd'hui de mauvaises excuses, et que tu te repens de ta faute, car tu te repens ?

— Oh ! oui, monsieur Wächter, et si c'était à refaire...

— Je te crois, je te crois, dit-il doucement.

J'eus alors un accès de courage désespéré, et, au risque de ce que pourraient en penser mes camarades, je lui dis d'une voix entrecoupée :

— Je suis bien fâché d'avoir fait cela, surtout aujourd'hui, parce que... parce que nous voyons tous que vous avez beaucoup de chagrin !

Mes camarades ne me huèrent pas pour avoir « flâté » le maître, comme cela serait arrivé sûrement en toute autre circonstance.

J'entendis même un certain nombre de voix qui murmuraient :

— Oui, c'est vrai, il a raison !

Strecker allongea la main et me donna dans les reins deux ou trois petites tapes d'encouragement ;

ensuite il me tira légèrement par ma veste, et me dit à voix basse :

— Assieds-toi !

Je ne demandais pas mieux que de m'asseoir, car mes jambes tremblaient et menaçaient de se dérober sous moi; mais, avant de prendre cette licence, je regardai du côté du père Wächter pour voir s'il m'y autorisait.

XXXIV.

Le père Wächter s'était accoudé sur sa chaire; penché en avant, il avait caché sa figure dans son grand foulard. Ses pauvres vieilles mains ridées avaient des tressaillements convulsifs, et ses épaules voûtées s'agitaient par saccades : il pleurait.

Je m'assis tout doucement. Je ne pouvais détacher de lui mes regards; et tout en le regardant, je me reprochais, en le voyant si vieux, si faible et si ému du malheur de l'un d'entre nous, tous les soucis que je lui avais causés pour ma part et tous les mauvais tours que je lui avais joués.

Je ne le voyais plus qu'à travers un brouillard, car mes yeux étaient pleins de larmes que je ne songeais ni à cacher ni à essuyer.

Je crois que mes camarades faisaient des mêmes réflexions que moi, car personne ne bougeait.

Quand il releva la tête, je repris vivement ma première position; mais il me fit signe de me rasseoir; ensuite, d'un geste machinal, il fit passer

On lit dans la *Gazette de Cologne*, à propos des remaniements que le gouvernement entend apporter dans notre personnel diplomatique :

« C'est une chose connue que les républicains revendiquent encore d'autres postes, en particulier les ambassades de Berne et de Rome, pour des gens de leur couleur ; mais il s'est trouvé, dit-on, que les gouvernements étrangers ne sont pas du tout pressés de voir auprès d'eux MM. Challe-mel-Lacour et consorts à la place des représentants actuels de la France ; cela pourra bien retarder un peu la transformation républicaine du personnel diplomatique que réclament les gambettistes. »

LE CAS DE LA Jeune Garde.

Il existe à Paris un journal bonapartiste à caricatures, la *Jeune Garde*, qui, malgré son nom belliqueux, est bien certainement la plus inoffensive des feuilles illustrées à la mode d'Épinal : on ne le lit pas.

Cependant il a été jugé digne des rigueurs de la police pour s'être permis la petite bouffonnerie que voici : Déguisé en empereur, coiffé d'une volumineuse couronne, les épaules couvertes du manteau semé d'a-beilles, le fils de Napoléon III est debout sur une estrade, au milieu de sa cour qui se compose de MM. Rouher, Paul de Cassagnac, Cunéo d'Ornano, Amigues, Lenglé et du rédacteur en chef du journal.

Voilà une cour peu brillante : heureusement, pour rehausser le prestige du trône, deux gendarmes, le sabre au poing, ont été placés au pied de l'estrade impériale ; ces gendarmes sont le maréchal Canrobert et le maréchal de Mac-Mahon.

Trois pas en avant du jeune prince, apparaissent agenouillés, écrasés sous le poids de la majesté napoléonienne, et la main droite en l'air, MM. Gambetta, de Marcère, Rochefort, Emile de Girardin, etc. Cela est intitulé : *Nouveaux serments de fidélité*.

Le dessin est accompagné d'une pièce de vers dans le goût suivant :

Les voilà comme ils seront tous
Quand reviendra le jeune prince,
Ces gens à l'éternel courroux.
(Prononcez : courrouss.)
Les voilà comme ils seront tous,
La main tendue, à deux genoux,
(Prononcez : genouss.)
Gueux de Paris et de province, etc.

Nous vous faisons grâce du reste, mais nous nous reprocherions de ne pas désigner l'auteur de ce morceau de haute poésie : il se nomme Jules Cardon.

Les « gens à l'éternel courroux (courrouss pour les besoins de la rime) » se sont émus de cette charge grotesque ; et, comme nous le disions tout à l'heure, la police de M. de Marcère a fait main basse sur la *Jeune Garde*.

Cunéo d'Ornano, l'un des personnages privilégiés de la scène des « Serments de fidélité », est venu questionner à la Chambre M. de Marcère relativement à la saisie pratiquée contre le journal bonapartiste. Le ministre a expliqué que cette mesure avait

plusieurs fois son foulard d'une main dans l'autre ; quand il en eût fait une espèce de tampon, il s'es-suya les yeux et dit :

« Mes enfants, il y a plusieurs choses qu'il faut que je vous dise ; oui, c'est le vrai moment de vous les dire, parce que je vois que vous m'écoutez avec attention, et je vois aussi que votre bon cœur les comprendra aujourd'hui plutôt qu'en toute autre occasion.

« Béni soit le Seigneur, qui tire d'une grande épreuve une grande consolation. Je n'ai jamais osé vous montrer ni vous dire combien je vous aime tous en général et chacun en particulier. Il est si naturel, à mon âge surtout, d'aimer les enfants ! Mais ce que je n'osais pas vous dire, vous l'avez découvert malgré moi, et vous m'avez montré que vous m'aimez aussi.

« Ce que je vous demanderai d'abord, c'est de vous rappeler ce qui se passe aujourd'hui. Pour ma part, je ne l'oublierai jamais. Quant le moment de la grande émotion sera passé, les choses reprendront leur cours. Vous êtes des enfants ; plus d'un sans doute redeviendra léger et paresseux. Je serai forcé de faire mon devoir et de les traiter avec sévérité, dans leur intérêt, et pour répondre à la confiance de leurs familles. Souvenez-vous dans ces mauvais jours, et quoi qu'il arrive, que votre vieux maître vous aime et que vous l'aimez aussi. »
(A suivre.)

été motivée par la non-conformité du dessin publié avec le modèle déposé au bureau de l'estampille. Il aurait pu s'en tenir à cette explication ; mais, avec le tact qui le caractérise, il a cru devoir diriger contre la bouffonnerie de la *Jeune Garde* l'épithète de *factieuse*.

Le mot était beaucoup trop gros eu égard à la chose, mais M. de Marcère, si tolérant vis-à-vis de la caricature républicaine, qui outrage quotidiennement toutes les institutions respectables, estime qu'on ne saurait trouver d'expression assez forte pour caractériser une plaisanterie de caricature bonapartiste. A l'entendre, on aurait pu croire que la République avait été mise en péril par une image de deux sous.

« Evidemment, c'est une œuvre de faction, a murmuré un réactionnaire goguenard, tandis que le ministre déployait la terrible caricature devant les yeux de la Chambre, puisque le Maréchal y monte la garde. » Le discours de M. de Marcère ne méritait que ce mauvais jeu de mots en guise de réponse.

On n'a pas oublié l'histoire du citoyen Ferrand, ce fournisseur peu scrupuleux du 5 septembre, qui fut jadis, dans le château qu'il venait d'acheter, arrêté sous les yeux de M. Gambetta, son ami, traduit en police correctionnelle et condamné à trois ans de prison, plus à deux années de contrainte par corps, en garantie d'une restitution s'élevant à 500,000 fr.

Le sieur Ferrand, dont les trois ans de prison vont finir, a voulu se soustraire à la contrainte par corps en donnant à l'appui de ses engagements des garanties fournies par sa mère et sa femme.

Cette transaction a été consentie par le gouvernement, si bien que le sieur Ferrand se trouverait aujourd'hui en situation de n'être plus poursuivi par voie de contrainte par corps.

Pourtant, s'il faut en croire les *Tablettes d'un Spectateur*, M. Dufaure aurait résolu de ne point laisser dormir cette affaire, et, sur des indications survenues à propos, il se disposerait à mener rudement le sieur Ferrand.

LES PARTIES SAINES DE L'ALLEMAGNE.

Une statistique récente vient de mettre en lumière un fait dont notre patriotisme peut encore s'enorgueillir.

Les parties saines de l'Allemagne, celles que le socialisme n'a pas encore atteintes, sont nos bons et anciens départements d'Alsace-Lorraine.

Comme l'a dit éloquemment M. Dolfus à la tribune du Parlement allemand, les rapports charitables et chrétiens qui unissent en Alsace-Lorraine les ouvriers et les patrons, et ont leur source dans certaines qualités essentielles de la race française, sont un obstacle à l'invasion du virus socialiste.

Que voyons-nous, en effet ? La *Gazette de Cologne* constate que depuis le jour de la promulgation de la loi contre les socialistes jusqu'au 2 décembre, le gouvernement allemand a interdit, en vertu de cette loi, 153 associations, 40 publications périodiques et 135 publications non périodiques.

Parmi les pays de l'empire où il n'y a pas eu d'interdiction, on remarque l'Alsace-Lorraine.

Etranger.

ITALIE. — Dans sa séance du 5 décembre, le Parlement italien s'est occupé de la question des cercles Barsanti. Le cabinet a entendu de dures vérités.

M. Finzi lui a reproché, avec logique, d'avoir encouragé et patronné ces cercles ; il a démontré, avec la dernière évidence, que sa malheureuse politique intérieure était la conséquence fatale de ses tenants et aboutissants. Il y a lieu d'être étonné, en effet, quand on voit les hommes, sous le gouvernement desquels les cercles Barsanti ont été constitués, venir aujourd'hui crier plus fort que les autres contre ces mêmes cercles.

Mais quel spectacle étrange dans cet étrange gouvernement ! M. Crispi, tout en s'associant à cette juste observation, a déclaré que l'exécution de Barsanti avait été une faute... parce que sa grâce était demandée par quarante mille signatures ! — Ainsi, plus il y a de fous et d'égarés pour acclamer

un assassin, plus un gouvernement doit être indulgent !

L'extrême gauche, comme on le pense bien, est allée beaucoup plus loin : M. Merizi s'est écrié que l'exécution de Barsanti avait été « une infamie ! » Si Passanante lit ces débats dans sa prison, il doit en concevoir de bien grandes espérances !

Nous avons déjà indiqué en quelques mots ce qu'était ce Barsanti ; puisque ce personnage est si célèbre en Italie, nous devons compléter nos informations.

Dans la nuit du 23 mars 1870, quelques jours après l'explosion de la Commune de Paris, une insurrection éclatait à Pavie ; la caserne de Saint-François était attaquée par une bande d'émeutiers appelant les soldats à la révolte aux cris de : Vive la République !

Pendant la lutte, le caporal Barsanti, venu aux révolutionnaires, tua par derrière son officier, le lieutenant Vegezzi. Il était donc doublement coupable, traître à son drapeau et lâche assassin. En tout autre pays, il eût été justement flétri par tous les honnêtes gens, et son exécution regardée comme une juste expiation de son crime. En Italie, où le gouvernement avait fait d'Agésilas Milano, de Monti et de Tognetti des martyrs, on a célébré les louanges de Barsanti et son nom est devenu un drapeau.

On en voit les conséquences aujourd'hui. Mais il y a plus encore que ces singuliers débats à la Chambre italienne. Qu'on médite le fait suivant pour se rendre compte de ce qui se passe dans ce bizarre gouvernement.

Il y a quelques jours, au moment où le roi rentrerait dans sa capitale, dans un banquet des officiers de bersagliers, le colonel Cecconi, du 4^e régiment, aurait dit dans une allocution que l'armée fidèle combattrait tous les ennemis intérieurs de l'Etat et de la monarchie. Il ne faisait que son devoir, et, en tout autre pays, un pareil langage dans la bouche d'un militaire eût été applaudi.

Le colonel, dit une dépêche du *Figaro*, a été mis en disponibilité !

Le roi Humbert est-il trahi par ses ministres ? Ou bien le gouvernement en est-il arrivé à obéir à une camarilla occulte du parti révolutionnaire ?

En présence de ces faits, il est permis de se poser ce dilemme.

AFGHANISTAN. — Un journal anglais donne les renseignements suivants concernant les relations de la Russie avec l'Afghanistan :

« La Russie entretient des relations avec l'Afghanistan depuis plus de deux cents ans. En 1675, le gouvernement russe envoya à Caboul une ambassade composée de trois personnes chargées de recueillir des renseignements aussi exacts que possible touchant la situation politique et sociale du pays, sa géographie et son industrie.

« Les envoyés russes s'informèrent surtout du meilleur moyen d'établir des communications entre l'Asie centrale et l'Inde. Kassirnoff, chef de l'ambassade, adressa au czar un rapport dans lequel il constate qu'il a visité Khiva, Bokhara et Balek, mais qu'il lui a été impossible de franchir les montagnes qui bornent l'Inde et de descendre dans les vallées de cette contrée, parce que le mogol de la patrie nord-ouest de la péninsule avait refusé d'entrer en relations avec les étrangers, quels qu'ils fussent.

« Kassirnoff retourna à Moscou, accompagné par un délégué de Balek et un délégué de l'Afghanistan, qui étaient chargés de présenter au czar les hommages de leurs souverains.

« Le major général Stolietoff a fait savoir à son gouvernement que les Afghans gardaient encore le souvenir de l'ambassade en question et que cette circonstance avait peut-être contribué à faciliter le rapprochement qui s'est produit récemment entre la Russie et l'Afghanistan. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'hiver semble arrivé. Le thermomètre est descendu cette nuit à 3 degrés au-dessous de zéro ; la nuit précédente, à 2 degrés.

Le bureau météorologique du *New-York-Herald* a communiqué la dépêche suivante :

« New-York, 7 décembre.
« Une perturbation, accompagnée de neige et de pluie, atteindra probablement les côtes

de la Grande-Bretagne et de la Norvège, en affectant celles de France, vers le 11. Grands froids ensuite du sud-ouest au nord-ouest. »

Voici, d'après Nick, quelle sera la physionomie de l'hiver : Malgré les indices signalés par la presse, le prochain hiver présentera, sur la France et sur les pays voisins, un temps plus souvent agité, humide, couvert ou brumeux que calme, clair, sec et froid. Cependant des gelées d'intensité moyenne et quelques-unes assez vives, mais peu persistantes, se produiront de temps à autre, aux époques indiquées plus tard dans nos prévisions mensuelles. En somme, l'hiver sera à peu près normal.

Le service d'hiver de la Compagnie d'Orléans a commencé hier 9 décembre.

Le seul changement sur notre ligne est celui-ci :

Le train 25, qui partait de Saumur à 9 heures 4 du matin, part à 8 heures 56, soit 5 minutes plus tôt et cette avance se reproduit sur toutes les stations entre Saumur et Angers.

Depuis hier, notre tableau est du reste rectifié en conséquence.

Monsieur le Directeur,

Non, la religion ne s'en va pas ; et c'est pour en donner une preuve aux esprits peureux et découragés que je livre à la publicité de votre estimable journal un fait important en lui-même, plus important encore dans ses conséquences pour l'avenir.

Le christianisme vient de s'affirmer hautement et bravement dans une retraite d'hommes, prêchée dans l'humble chapelle de Notre-Dame du Fort, par le Révérend Père Marie-Eugène, prieur du couvent des Dominicains d'Angers. Cette retraite, née sous l'inspiration de Notre-Dame du Rosaire, du zèle pastoral, a été vivement accueillie par les membres de la conférence de Saint-Vincent de Paul, toujours à l'avant-garde dans les nobles et saintes entreprises. Ils formaient avec les jeunes gens de la société de Notre-Dame du Fort et un certain nombre d'hommes courageux, qui avaient répondu à l'invitation de M. le curé de Saint-Pierre de Saumur, cette phalange de chrétiens sérieux que le zèle disciple de saint Dominique n'a cessé pendant trois jours d'enflammer à la vertu et au prosélytisme du bien. On ne résiste pas à la parole d'un apôtre, et, dimanche dernier, une communion générale prouvait au R. Père que ses auditeurs avaient compris les accents de son cœur si dévoué aux intérêts de Dieu, et savaient tirer la conclusion des principes religieux qu'il leur avait si bien développés.

Un nouveau fondement vient donc d'être posé pour le bien. Sans doute une centaine d'hommes ne forme qu'une petite troupe ; mais l'armée la plus puissante n'est pas la plus nombreuse, c'est la plus vaillante, et quand il s'agit de faire effort pour le bien, l'expérience nous démontre qu'il faut plus compter sur le courage que sur le nombre.

Ce résultat que vient d'obtenir le zèle apostolique nous donne les plus grandes espérances pour de nouvelles réunions d'hommes.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante, relative aux mesures à prendre pour arriver à la découverte des sophistications des cafés :

« Parmi les causes qui paraissent expliquer la diminution des perceptions du Trésor sur les cafés, l'administration des Douanes a signalé à M. le ministre des finances le développement considérable des procédés de sophistication qu'on fait subir à cette denrée.

« Les marchands de café moulu ne se bornent pas à y mêler de la chicorée ; ils l'additionnent de poudre de glands doux, de figues sèches, de caroubes torréfiées. Des préparations liquides, vendues sous le nom d'extrait de café, de crème de moka, de café des gourmets, seraient des mélanges dans lesquels l'analyse chimique relèverait peu de vrai café. On assure même que des industriels sont parvenus à fabriquer avec les marcs des grains ayant l'apparence de grains de café, et que l'on vend comme tels, en les mêlant à des cafés grillés.

« Les sophistications tombant sous le coup de la loi, je vous prie de prescrire à MM. les commissaires de police, ainsi qu'aux agents spécialement chargés, sous

leurs ordres, du contrôle des objets de consommation, d'apporter une surveillance particulière sur la vente des cafés moulus, afin d'arriver, s'il est possible, à la constatation des délits signalés. »

Nous lisons dans le Patriote :

Après une multitude de réclamations, on a obtenu le chauffage des wagons pendant la saison d'hiver. Les voyageurs à qui leur fortune permet de se payer des places de première et de seconde classe seront d'abord, naturellement, à peu près seuls à bénéficier de cette mesure. On pensera aux autres plus tard.

En attendant que la mesure dont nous venons de parler soit généralisée, est-ce que l'Etat ne pourrait pas faire éclairer, la nuit, les compartiments de 3^e classe ?

On nous a signalé le fait suivant, et il nous a paru si extraordinaire, que nous aurions accueilli avec la plus grande défiance s'il ne nous avait été rapporté par une personne digne de foi.

Il s'est produit, il y a quelques semaines, sur la ligne de Montreuil-Bellay.

Dans le train qui arrive le soir à 9 h. 20, un wagon de 3^e classe n'était pas éclairé au départ de Doué. Les voyageurs protestèrent, mais ce fut en vain, et ils durent, bon gré mal gré, rester dans l'obscurité jusqu'à la prochaine station.

Vous croyez peut-être qu'une fois arrivés à cette station, ils reçurent des excuses et obtinrent de la lumière. Eh bien, pas du tout. On les aurait laissés à tâtons jusqu'au lendemain matin s'ils ne s'étaient décidés à descendre et à changer de voiture.

Imaginez-vous un tunnel de plusieurs kilomètres sous lequel vous passeriez en chemins de fer, sans pouvoir distinguer les objets et les personnes placées à côté de vous, et vous aurez une idée du supplice infligé à nos infortunés voyageurs par certains employés qui nous semblent avoir assez de goût pour les mauvaises plaisanteries.

Distré. — Un pailler, établi au milieu des champs dans la plaine de Distré, et appartenant à M^{me} Barrier, a été incendié dans la soirée de dimanche. Est-il dû à la malveillance ou à l'imprudence d'enfants? on l'ignore.

ANGERS.

Dimanche dernier, vers huit heures du soir, on battait la générale dans les rues d'Angers; le feu s'était déclaré dans une maison habitée par M. Goubault, et située à la Roche de la Chalouère.

Malgré la promptitude des secours arrivés de toutes parts, le premier étage de la maison a été entièrement détruit. Signalons, comme arrivés les premiers sur le lieu du sinistre, les élèves du Grand-Séminaire, dont nous avons pu souvent déjà constater le dévouement et le zèle en pareille occasion. La pompe de l'usine à gaz a porté les premiers secours, puis celles de la ville et celles des différentes usines. Lorsque l'Ecole des Arts et la troupe sont arrivées, on était maître de l'incendie, grâce au concours de la population. On n'a pas eu besoin de leur aide.

Les secours étaient organisés par la gendarmerie, sous les ordres du capitaine commandant l'arrondissement, et par M. le commissaire central, secondé par M. Calvet, commissaire du quartier. M. le procureur de la République et les substitués étaient arrivés dès le premier moment.

A dix heures, tout était terminé. Un détachement de pompiers avec une pompe est resté sur les lieux.

On croit qu'un vol a été commis à l'instant où commençait le déménagement, mais les renseignements à ce sujet sont fort peu précis; une personne qui se trouvait là au premier moment, affirme avoir vu un individu prendre certains objets dans une armoire, les mettre dans ses poches et s'enfuir.

Disons, du reste, qu'il courait de nombreuses versions dans le public au sujet de cet incident, de même qu'on y racontait les plus étranges histoires sur l'originalité du locataire de la maison. On ignore les causes de l'incendie. (Courrier d'Angers.)

M. le commissaire central a ordonné une enquête sur l'attaque nocturne dont nous avons parlé hier, d'après le Patriote.

Notre confrère dit que cette enquête aurait établi que les agresseurs du sieur P... étaient des gamins parfaitement inoffensifs. Le sieur

P... a cru voir briller dans leurs mains des lames de couteaux, mais il est probable qu'il a été le jouet d'une illusion d'optique dont la cause serait très-explicable, ou que son imagination était troublée par des réminiscences de Fra-Diavolo. »

TOURS.

Vendredi a été rendu le jugement du concours ouvert entre tous les sculpteurs français pour ériger une statue à Rabelais, dans un des deux squares de la ville de Tours.

Le premier prix, 2,000 fr., a été décerné à M. Henri Dumaige, qui recevra en outre une somme de 5,000 fr. pour ses frais de praticien.

Deuxième prix, 1,000 fr., M. Aubé. Troisième prix, 500 fr., M. Lefebvre. La statue sera en marbre blanc, et, fourni, comme nous l'avons dit, par la ville de Tours.

M. Dumaige devra exécuter la statue et la livrer avant le 1^{er} août 1879. La ville de Tours a choisi cette époque pour une solennelle inauguration, à laquelle elle invitera la presse et de nombreuses notabilités de la province et de Paris.

NANTES.

On lit dans l'Union, de Nantes : « Un bruit se répand qui, s'il était confirmé, aurait une grande gravité.

On dit que la Compagnie d'Orléans, blessée de l'attitude observée, depuis quelque temps, vis-à-vis d'elle par les corps constitués de la ville et du département, aurait décidé de céder la plus grande portion de son réseau comprise dans la Loire-Inférieure et dans la région ouest de Maine-et-Loire.

Ainsi, elle abandonnerait l'exploitation des lignes suivantes :

- » Saumur à Nantes ;
- » Nantes à Saint-Nazaire ;
- » Nantes à Châteaubriant.

Nous ne donnons pas la nouvelle comme absolument certaine; cependant elle s'appuie sur des rumeurs que nous devons considérer comme étant des plus sérieuses. »

M. Hendlé, préfet de Maçon, vient d'adresser une circulaire aux maires de son département, pour appeler leur attention sur le nombre de plus en plus grand de gens sans aveu : mendiants, vagabonds et nomades, qui parcourent de préférence les communes rurales et les habitations isolées.

Les nouvelles qui nous parviennent, en effet, des départements du centre, et spécialement de Saône-et-Loire et de l'Allier, confirment les appréciations de M. le préfet de Saône-et-Loire. C'est un va-et-vient perpétuel de gens sans aveu qui, loin de la gendarmerie et dans les petites communes, jettent l'insécurité la plus complète.

L'état de Saône-et-Loire paraît si grave que M. le préfet prend une mesure qui aurait été difficilement acceptée par la gendarmerie impériale et par les parquets de l'Empire. Lui, préfet, il adresse de pressantes recommandations dans le sens de sa circulaire aux maires, à M. le commandant de gendarmerie et à MM. les procureurs de la République.

Cela prouve la gravité du mal et facilement son étendue par le fait suivant, qui indique malheureusement que les instructions de M. Hendlé n'ont guère de chance d'être exécutées.

Dans l'arrondissement de Charolles, département de Saône-et-Loire, un des plus beaux châteaux est laissé à l'abandon et sans garde.

Toute la population nomade ou sans ressources des environs a mis le bois et le parc au pillage. Tantôt on apprend qu'on est venu d'une commune voisine chercher, avec six bœufs, un gros arbre ainsi volé; un autre jour, au moment où l'un des docteurs de Bourbon-Lancy passe, il voit jeter par-dessus le mur du parc sur la route des fagots très-corrects et la serpe qui a servi au délit. Il s'indigne, il saisit la serpe et les fagots volés et fait part de ce qu'il vient de voir à l'autorité, qui se trouve en ce moment dans un inextricable embarras et qui n'ose s'arrêter à aucun parti.

POURQUOI LES RAINETTES MEURENT EN HIVER.

On nomme rainettes les petites grenouilles vertes que l'on conserve à la maison dans

des bocaux afin que dans la saison douce elles prédisent le temps qu'il fera. Quand le temps est beau, les rainettes se cachent sous le couvercle en papier ou en parchemin du bocal; quand le temps va se mettre à la pluie, elles descendent et se montrent en partie; quand l'orage menace, elles plongent par intervalles dans l'eau du bocal et se tiennent ensuite à découvert sur leur petite échelle.

Tant que la saison est douce et qu'on peut leur jeter par moments des mouches vivantes, il n'y a rien à craindre, elles ne périssent pas. Mais dès que l'hiver arrive, les mouches disparaissent et les rainettes heureusement ont de la tendance à s'engourdir ou à s'endormir.

Si, alors, on les tient dans une chambre chaude, et c'est presque toujours ce que l'on fait, on empêche leur sommeil, on les force à vivre d'une vie active sans remarquer qu'on n'a plus de mouches vivantes à leur jeter. Il faut donc qu'elles périssent de faim.

Si l'on avait soin de placer les rainettes dans une pièce sans feu, elles s'y engourdiraient, et l'accident ne se produirait pas.

Caisse d'Épargne de SAUMUR.

Séance du 8 décembre 1878.

Versements de 77 déposants (18 nouveaux), 12,344 fr. » c.
Remboursements, 8,677 fr. 48 c.

Faits divers.

UN FIGUIER PHÉNOMÉNAL.

Voici de curieuses observations consignées dans le journal de bord d'un journal américain :

On a cité, comme étant d'une grosseur et d'une hauteur extraordinaires, l'eucalyptus d'Australie, le mangier d'Afrique, le dragonnier des Canaries, le calebassier ou baobab, ou pain de singe de la Haute-Guinée; mais aucun de ces colosses de la végétation n'égale les gigantesques proportions du figuier monstre qui existe à Albreda.

Albreda est une petite localité située sur la rive droite du fleuve de Gambie qui, ainsi que le Sénégal, arrose la Sénégambie et se jette dans l'Océan Atlantique. La France avait, il y a un certain nombre d'années, un comptoir à Albreda.

Le figuier phénomenal d'Albreda est de la famille des figuiers d'Europe et d'Asie, c'est-à-dire des figuiers de Provence, d'Italie et de Smyrne. La hauteur de son tronc est de 45 mètres; sa circonférence, de 40 mètres.

Les plus beaux cèdres connus ont une circonférence de 8 ou 40 mètres. On peut prendre pour sujet de comparaison le cèdre du labyrinthe du Jardin des Plantes de Paris.

Le tronc du figuier sénégambien est cannelé de telle sorte qu'il semble composé de plusieurs arbres joints les uns aux autres. Les branches très-touffues forment un abri circulaire de 70 mètres de contour.

Sous cette voûte de verdure que les rayons du soleil équatorial ne peuvent percer, les indigènes se réunissent comme dans une salle commune, et s'y livrent à leurs occupations, à leurs travaux, à leurs jeux.

C'est à la fois un cercle, une maison d'école, un café, un hôtel de ville et un prétoire. Toute la population du village se réfugie là pour échapper aux embrasements du soleil et présente à l'observateur un curieux spécimen des mœurs du pays.

On a remarqué avec étonnement, dit le journal de bord, que les osselets et un jeu qui se rapproche singulièrement du Jeu de l'Oie, — si ce n'est le Jeu de l'Oie renouvelé des Grecs lui-même, — sont très-pratiqués sur les tables ou troncs d'arbres coupés à hauteur d'homme assis, qui meublent la rotonde du figuier.

Le jeu des osselets, on le sait, est d'une origine très-reculée. Il consiste à en jeter en l'air une certaine quantité et en recueillir le plus possible sur le dos de la main.

À Albreda, chaque joueur, avant de lancer les osselets, adresse une courte invocation, un signe, une prière à la divinité, comme un chrétien ferait le signe de la croix. L'enjeu est un objet de quincaillerie quelconque.

Le Jeu de l'Oie a beaucoup d'attraits pour les Albrediens. Il est joué au moyen de dés qu'on agit dans une coupe de coco et que l'on étale sur un tableau représentant les objets grossièrement enluminés.

Les tableaux de ce jeu usité à Albreda sont d'origine française; ils portent le nom de Metz comme lieu de fabrication.

*

*

Un monsieur en grande toilette, habit noir, gants blancs, entre précipitamment chez un pharmacien.

— Pouvez-vous me préparer tout de suite, dit-il d'une voix haletante, une potion d'huile de ricin qui puisse être prise sans qu'on en soupçonne même l'odeur, sans qu'on se doute seulement d'un remède.

— Parfaitement, répond le pharmacien. Cinq minutes après, il reparait, tenant à la main un verre à demi-plein d'un liquide agréable à l'œil.

— Monsieur, dit-il en souriant, en attendant la potion, me permettez-vous de vous offrir un verre de limonade ?

— Volontiers... mais faites vite. Le client avale la boisson. Dix minutes se passent. A la fin, impatienté :

— Eh bien ! et cette potion ?

— Monsieur, dit le pharmacien, je suis heureux de constater que j'ai comblé vos desirs : la potion, vous venez de la prendre sans vous en être douté un seul instant.

— Ah ! malheureux que vous êtes ! s'écrie le monsieur. Ce n'était pas pour moi. C'était pour ma belle-mère, qui vient de se trouver mal. Moi, je me marie dans une heure.

Et, jetant cent sous sur le comptoir, il s'enfuit éperdu.

LOTÉRIE NATIONALE.

ENVOI GRATIS AUSSITÔT APRÈS LE TIRAGE

de la liste officielle des n^{os} gagnants, à toute personne qui prendra un abonnement d'un an (2 fr.) au MOUVEMENT FINANCIER, journal de grand format (8 pages de texte) publiant la liste de tous les tirages, le mieux renseigné et le plus répandu des journaux financiers.

L'administration se chargera en outre, sur simple avis, de FAIRE RETIRER ET ENVOYER les lots gagnés par ses abonnés.

Envoyer 2 fr. en bon ou timbres-poste, à l'administrateur du Mouvement, 33, RUE VIENNE, A PARIS.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0. Les demandes doivent être adressées à MM. RESOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de SAUMUR du 7 décembre.

Blé nouv. (Th.)	—	—	—	—	—
Froment (Th.)	77	20	50	—	—
Halle, moy.	74	19	93	—	—
Seigle	75	13	—	—	—
Orge	65	10	—	—	—
Avoine bar.	50	10	—	—	—
Fèves	75	15	—	—	—
Pois blancs	80	34	—	—	—
— rouges	80	26	—	—	—
Graine de lin	70	—	—	—	—
Farine culas	157	60	—	—	—
Chenevis	50	16	—	—	—
Huile de noix	50	120	—	—	—
Huile de colza	50	—	—	—	—
Huile de lin	50	—	—	—	—
Graine tréfle	50	—	—	—	—
— luzerne	50	—	—	—	—
Foin (dr. c.)	780	60	—	—	—
Luzerne	780	35	—	—	—
Paille	—	—	—	—	—
Amandes	—	—	—	—	—
Cire jaune	—	—	—	—	—
Chanvres 1 ^{er} qualité (52k.500)	—	—	—	—	—
— 2 ^e —	—	—	—	—	—
— 3 ^e —	—	—	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877	1 ^{re} qualité p. à 100
Id. 1877	2 ^e id. p. à 80
Ordin., envir. de Saumur 1877	1 ^{re} id. p. à 70
Id. 1877	2 ^e id. p. à 65
Saint-Léger et environs 1877	1 ^{re} id. p. à 70
Id. 1877	2 ^e id. p. à 65
Le Puy-N.-D. et environs 1877	1 ^{re} id. p. à 65
Id. 1877	2 ^e id. p. à 60
La Vienne, 1877	1 ^{re} id. p. à 60
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs, 1877	1 ^{re} id. p. à 110
Id. 1877	2 ^e id. p. à 100
Champigny, 1877	1 ^{re} qualité p. à 170
Id. 1877	2 ^e id. p. à 110
Id. 1877	1 ^{re} id. p. à 80
Id. 1877	2 ^e id. p. à 70
Varrains, 1877	1 ^{re} id. p. à 110
Varrains, 1877	2 ^e id. p. à 100
Bourgueil, 1877	1 ^{re} qualité p. à 110
Id. 1877	2 ^e id. p. à 100
Id. 1877	1 ^{re} id. p. à 80
Id. 1877	2 ^e id. p. à 70
Restigné 1877	1 ^{re} id. p. à 105
Id. 1877	2 ^e id. p. à 100
Chinon, 1877	1 ^{re} id. p. à 105
Id. 1877	2 ^e id. p. à 100
Id. 1877	1 ^{re} id. p. à 80
Id. 1877	2 ^e id. p. à 70

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès. La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castillestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N° 65,311.

Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalés-cière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalés-cière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.

PHthisie. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Textier; J. Russon, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plan-tagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDAGEON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, Limited, 20, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 30 m. soir.	7 h. 40 m. soir.
11 — 20 — —	4 — 30 — —	9 — — —	11 — 41 — —
1 — 30 — —	9 — — —	7 — — —	— — —
7 — 40 — —	11 — 41 — —	— — —	— — —

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
8 h. 50 m. matin.	9 h. 40 m. matin.	3 h. 10 m. soir.	7 h. 30 m. soir.
10 — 45 — —	3 — 10 — —	7 — — —	11 — 20 — —
12 — 45 — —	7 — — —	— — —	— — —
6 — 15 — —	11 — 20 — —	— — —	— — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GOURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 DÉCEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	77	15		Crédit Foncier colonial, 300 fr.	370			Canal de Suez	727	50	
4 1/2 %	107	25		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	792	50		Crédit Mobilier esp.	777	80	
5 %	113	80		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	672	50		Société autrichienne	556	75	
Obligations du Trésor, l. payé	512			Crédit Mobilier	470			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	341			Crédit foncier d'Autriche	568	75		Orléans	368		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	50		Charentes, 500 fr. t. p.	675			Paris-Lyon-Méditerranée	363	50	
— 1865, 4 %	530			Est	675			Nord	371	50	
— 1869, 3 %	415			Paris-Lyon-Méditerranée	1075			Ouest	362		
— 1871, 2 %	403			Midi	856	50		Midi	363		
— 1875, 4 %	512			Nord	1387	50		Charentes	38		
— 1876, 4 %	512			Orléans	1170			C ^o Canaux agricoles	276	25	
Banque de France	3125			Ouest	760			Canal de Suez	562		
Comptoir d'escompte	752	50		Compagnie parisienne de Gaz	1245						
Crédit agricole, 300 fr. p.	465			C. gén. Transatlantique	490						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 45 minutes du matin, express-poste.	8 — 45 — —	3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 21 — —
6 — — —	8 — 50 — —	9 — 40 — —	9 — 40 — —
8 — — —	1 — 35 — —	12 — 40 — —	12 — 40 — —
1 — 35 — —	4 — 10 — —	4 — 44 — —	10 — 38 — —
4 — 10 — —	7 — 15 — —	10 — 38 — —	— — —
7 — 15 — —	10 — 37 — —	Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.	— — —

Etudes de M^{rs} BEAUREPAIRE et ALBERT, avoués-licenciés à Saumur,

Et de M^r TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, D'UNE MAISON

Située à Soulanges; De divers morceaux de terre et de vigne

En cette commune;

D'UNE AUTRE MAISON

Située à Doué-la-Fontaine; D'un jardin et de plusieurs morceaux de terre et vigne

En cette commune;

D'UNE VIGNE

Située commune des Verchers; ET D'UNE AUTRE VIGNE

Située commune de Concourson. L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-neuf décembre mil huit cent soixante-dix-huit, à midi, en l'étude de M^r TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

On fait savoir : Qu'en exécution d'un jugement du sur requête, par le tribunal de Saumur, le seize novembre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré;

Et à la requête de : 1^o M. Gustave-Philippe Doussain, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue du Palais-de-Justice, n° 5, agissant en qualité de syndic de la faillite du sieur Touret-Marcadeux, ci-après nommé;

Avant pour avoué M^r Charles-Théophile Beaurepaire, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12; 2^o M. Louis Touret-Marcadeux, négociant en vins et en grains, demeurant à Soulanges, actuellement en faillite, ayant pour avoué constitué M^r Albert, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur; Il sera, le dimanche vingt-neuf décembre mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^r Taureau, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^{er}. — Commune de Soulanges. 1^{er} Lot. Une maison, située au bourg de la commune de Soulanges, composée de trois chambres basses, deux chambres hautes, grenier au-dessus, un

hangar, plusieurs caves, dans l'une desquelles se trouve un pressoir avec tous ses ustensiles, écuries, cour, jardin; le tout d'une contenance d'environ treize ares vingt centiares, joignant au nord Ruais, au midi la route, au levant un chemin, au couchant Douet.

Mise à prix, quatre mille francs, ci. 4.000 fr.

2^o Lot. Vingt-sept ares de terre, à la Prée-de-Rohé, joignant au nord héritiers Touret, au midi Gateau, au levant M. Beaumont, au couchant M. Feilla-treau.

Mise à prix, huit cents francs, ci. 800 »

3^o Lot. Treize ares vingt centiares de terre, à la Douve, joignant au nord un chemin, au midi Viau, au levant Rabouin, au couchant Davy.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

4^o Lot. Huit ares quatre-vingts centiares de terre, aux Chesnaies, joignant au nord Gasnault, au levant Miche, au couchant Gasnault.

Mise à prix, trois cents francs, ci. 300 »

5^o Lot. Six ares quarante-deux centiares de terre, au fossé, au midi Laurant, au couchant un fossé.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150 »

6^o Lot. Huit ares quatre-vingt centiares de terre, aux Nétiaux, joignant au nord un sentier, au levant Jean Touret, au couchant M. Maillier.

Mise à prix, trois cents francs, ci. 300 »

7^o Lot. Douze ares vingt centiares de terre, joignant au nord un sentier, au levant Maillier, au couchant Borit.

Mise à prix, quatre cents francs, ci. 400 »

8^o Lot. Dix-sept ares soixante centiares de terre, aux Sourds, joignant au nord Gautier, au levant Gautier, au couchant Davy.

Mise à prix, trois cents cinquante francs, ci. 350 »

9^o Lot. Deux ares vingt centiares de terre, à la

A reporter. 6.500 »

Report. 6.800 »

res de terre, aux Barbins, joignant au nord Baffour, au midi un sentier, au levant un chemin, au couchant M. Maillier.

Mise à prix, cent francs, ci. 100 »

10^o Lot. Six ares soixante centiares de terre, aux Moulins, joignant au nord un chemin, au levant Miche, au couchant Oger.

Mise à prix, trois cents francs, ci. 300 »

11^o Lot. Huit ares quatre-vingt centiares de terre, aux Ampinaux, joignant au nord Delugeau, au midi M. Gasnault, au levant un chemin, au couchant Rouleau.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150 »

12^o Lot. Treize ares vingt centiares de terre, au même lieu, joignant au nord un chemin, au midi Lebeau, au levant Blandeau, au couchant Ruais.

Mise à prix, trois cents francs, ci. 300 »

13^o Lot. Six ares soixante centiares de terre, aux Brulons, joignant au nord Pattée, au midi un chemin, au levant Gautier, au couchant Touret.

Mise à prix, cent francs, ci. 100 »

2^o. — Commune de Doué.

14^o Lot. Une maison, située à Doué, rue des Caves, comprenant : deux chambres au rez-de-chaussée, petite boutique, grange, écurie, jardin, cour et caves; le tout en un seul tenant, joint au couchant la rue des Caves, au levant Daviau, au nord Vinsonneau, au midi une rue.

Mise à prix, mille cinq cents francs, ci. 1.500 »

15^o Lot. Dix-sept ares soixante centiares de jardin, à la Chapelle, joignant au nord la rue de Soulanges, au levant Guichoux, au couchant M. de la Selle.

Mise à prix, mille francs, ci. 1.000 »

16^o Lot. Vingt-six ares quarante centiares de terre, à la

A reporter. 9.950 »

Report. 9.950 »

Casse-Sourice, joignant au nord Coutard, au levant veuve Bazille, au couchant la route.

Mise à prix, mille deux cents francs, ci. 1.200 »

17^o Lot. Vingt-deux ares de terre, au Bois-de-Ligné, joignant au nord Grand-Pré, au midi et au levant veuve Bazille, au couchant Marcadeux.

Mise à prix, cinq cents francs, ci. 500 »

18^o Lot. Trente-six ares de terre, aux Chuelles, joignant au midi Blandeau, au levant Gasnault, au couchant Beaumont.

Mise à prix, mille quatre cents francs, ci. 1.400 »

19^o Lot. Quatorze ares de terre, au Pré-Punais, joignant au nord héritiers Touret, au midi M^{me} Hublot, au levant M. Chateau, au couchant M. Davy.

Mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci. 450 »

3^o. — Commune de Douces.

20^o Lot. Quinze ares quarante centiares de vigne, à la Croix-du-Pas-Saint-Martin, joignant au midi Rangard, au levant Marquet, au couchant Marcadeux.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

21^o Lot. Quarante-quatre ares de terre, au Desert, joignant au nord un sentier, au midi un fossé, au couchant Marcadeux.

Mise à prix, mille cinq cents francs, ci. 1.500 »

22^o Lot. Vingt-deux ares de terre, à la Traille, joignant au nord un fossé, au levant Dima, au couchant veuve Gaucher.

Mise à prix, sept cent cinquante francs, ci. 750 »

4^o. — Commune des Verchers.

23^o Lot. Trente-neuf ares de vigne, à la Fontenelle, joignant au nord M. Chereau, au midi un sentier, au levant Clée, au couchant Catroux.

Mise à prix, six cents francs, ci. 600 »

5^o. — Commune de Concourson.

24^o Lot. Treize ares vingt cen-

A reporter. 16.550 »

Report. 16.550 »

tières de vigne, au Clos-Bertois, joignant au nord Maillet, au midi Delugeau, au levant Touret, au couchant Delugeau et autres.

Mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci. 450 »

Total des mises à prix, dix-sept mille francs, ci. 17.000 »

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^r BEAUREPAIRE et à M^r ALBERT, avoués poursuivant la vente;

2^o A M^r TAUREAU, notaire à Doué, dépositaire du cahier des charges;

3^o Et à M. DOUSSAIN, expert-comptable à Saumur, syndic de la faillite Touret.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné. Saumur, le sept décembre mil huit cent soixante-dix-huit.

BEAUREPAIRE

Enregistré à Saumur, le sept décembre mil huit cent soixante-dix-huit, folio case Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (544) Signé : L. PALUSRAE.

PAR SUITE DE DÉCÈS,

A VENDRE DE SUITE DE GRÉ A GRÉ,

UN SOLDE ARTICLES DE BIEN

Colis, Mouchoirs, Broderies, etc., etc.

S'adresser à M. MOREAU, huissier à Angers. (645)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard.

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrétés.

Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.

S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (542)

A VENDRE

BEAU CHEVAL

Excellent sous tous les rapports.

S'adresser à M. AUBERT, à Saint-Florent. (639)

Le samedi 23 novembre, IL A ÉTÉ PERDU, à Saumur, UN CHIEN de marchand, répondant au nom de Rapide, robe jaune, oreilles et queue non coupées.

S'adresser à M. JAHAN, Auguste, marchand de vaches à Sainte-Maure (Indre-et-Loire).

Saumur, imprimerie P. GODET.